

L'ONU annonce un nouveau règlement visant à améliorer la sécurité du transport des enfants dans les bus et les autocars

29 NOVEMBRE 2023



Actuellement, la majorité des bus et autocars sont mal équipés, voir pas équipés de ceintures de sécurités adaptées aux enfants. Cette situation peut engendrer de nombreux risques pour les enfants tels que des blessures graves et des décès lors d'accidents de la route. Afin d'assurer un transport plus sûr, le nouveau règlement de l'ONU s'appuie sur de nouveaux dispositifs conçus et adaptés aux enfants.

Le nouveau règlement de l'ONU a été adopté par toutes les parties contractantes à l'Accord de 1958. L'applicabilité du nouveau règlement sera définie par les autorités nationales. Dans le cas où les bus et les autocars sont déjà équipés d'un système CRS intégré, ils devront être approuvés conformément à la nouvelle

réglementation de l'ONU.

Dans le but d'améliorer la sécurité des enfants, il est désormais stipulé dans le règlement d'utiliser des sièges pour enfants spéciaux avec des ceintures adaptées dans les autobus et les autocars. Étant donné que [90 % de la flotte d'autobus existante sur le marché est équipée de ceintures](#) de sécurité adaptées aux adultes, naturellement la seconde phase des travaux réglementaires concernera la réaffectation des ceintures de sécurité pour l'utilisation des enfants. Cette phase prendra fin en décembre 2025.

[Découvrez le communiqué de presse résumant les nouveaux dispositifs et réglementations de l'ONU](#)